COMMUNICA 2010

1^{er} Salon de la Communication à Genève

- Espace Technologie et sponsors

- Espace Médias

Agences média Presse Audiovisuel (TV, Radio, Internet...) Publicité extérieure (affichage / affichage dynamique) Evénementiel

- Espace Marketing & Création

Communication & Stratégie Agences conseils Créatifs

- Espace Production audiovisuelle

Sociétés de production Studios Moyens techniques

- Espace Arts Graphiques

Imprimeurs Sérigraphie Packaging

- Formation & Séminaires

- Marketing Direct

Etudes de marché
Distribution / adressage
Emailing
Mobile marketing
Télémarketing

- Publicité par l'objet

Objets publicitaires
Cadeaux d'entreprise
Incentive



Du 7 au 8 octobre 2010

38, CH Téle Téle E-m

38, chemin du Grand-Puits CH - 1217 Meyrin / Genève Téléphone 022 719 10 00 Téléfax 022 785 75 00 E-mail : info@publicium.ch

COMMUNICA 2010

1er Salon de la Communication à Genève

Nom du responsable :	
≅ : E-mail :	
Secteur d'activité de l'entreprise :	lo stand :m²
Conditions générales jointes , acceptées. Date:	

Tarifs:

Stands standard:

 $4 \text{ m}^2 = \text{CHF} 2'500. 8 \text{ m}^2 = \text{CHF} 5'000. 12 \text{ m}^2 = \text{CHF} 7'500. 24 \text{ m}^2 = \text{CHF} 12'000.-$ **Conférence**: CHF 500.-

Catalogue de présentation du salon :

Format A5 (148 x x195 mm) Tirage 5'000 exemplaires

- 1/1 page CHF 1'500.-
- 1/2 page CHF 800.-
- 1/4 page 500.-

Un stand non aménagé comprend :

- Electricité
- Séparation de chaque stand par des arbustes décoratifs
- Cartes d'exposant
- Cartes d'invitation (environ 50)

Suppléments:

- Mobilier (tables, chaises...)
- Installation d'une structure

COMMUNICA 2010

1^{er} Salon de la Communication à Genève

Lieu de l'exposition :

Forum du Crédit suisse 17 rue de Lausanne - 1201 Genève

Organisateur : publicium s.a

38, chemin du Grand-Puits - 1217 Meyrin © 022.719.10.00 Fax : 022.785.75.00

e-mail: info@publicium.ch

Plan du salon:

Le salon se fait sur le 1er étage du Forum, les stands sont répartis par zone. Les exposants peuvent choisir un stand dans la zone qui leur est attribuée.

Montage et démontage des stands :

Le montage des stands s'effectue 1 jour avant le début du salon, le mercredi 6 octobre 2010. Le matin du lundi 11 octobre 2010 est prévu pour le démontage des stands.

Conditions d'inscription:

Peut participer à ce salon, l'exposant préalablement enregistré au moyen d'un formulaire d'inscription fourni par l'organisateur. Ce formulaire doit être dûment rempli, signé et retourné dans les délais. Ces personnes doivent appartenir à une branche en relation avec le salon.

L'organisateur peut refuser l'admission d'un participant sans avoir besoin de se justifier.

Le formulaire d'inscription prend valeur de contrat lorsqu'il est signé par l'exposant.

L'exposant s'engage à payer 30 % du montant du stand à la signature du contrat et le solde, 70% avant la date d'ouverture du salon.

Facturation et annulation de contrat :

L'exposant s'engage à régler ses prestations à réception de la facture, toutes les factures doivent être réglées au maximum 15 jours avant l'ouverture du salon. L'exposant n'ayant pas rempli cette condition ne pourra pas participer au salon et sera tout de même dans l'obligation de s'acquitter du montant total des prestations convenues.

Par sa signature, l'entreprise s'engage à participer au salon « Communica », les 7 et 8 octobre 2010. L'exposant dispose de 5 jours ouvrables après la signature de son contrat pour se rétracter.

Toute annulation faite après les 5 jours doit être annoncée par lettre recommandée et occasionne des émoluments d'annulation incontournables, fixés de 30% à 50% du montant contracté, selon la proximité des dates d'exposition.

Utilisation des stands:

Les stands sont répartis selon un découpage sectoriel.

L'exposant est dans l'obligation de s'occuper de son stand tout au long du salon, il devra s'assurer de l'ordre et de la propreté de celui-ci.

Toute démarche commerciale de l'exposant devra se dérouler sur son stand. L'exposant ne pourra faire appel à aucune publicité sonore et ne pourra installer des éléments publicitaires pouvant créer un dérangement pour les autres participants.

Responsabilité:

L'exposant est responsable de tous les dommages matériels ou physiques faits sur le lieu de l'exposition ou à un tiers par lui-même ou par l'un de ses employés, dans l'enceinte du salon et auprès des vieiteurs

L'exposant est responsable de son matériel, l'organisateur refuse toute responsabilité de vols ou de dommages causés à l'intérieur de l'enceinte d'exposition et même dans le cas de l'intervention d'un membre de l'organisation mis à disposition dans la manutention du matériel de l'exposant.

Ces dommages doivent être couverts par une assurance contractée obligatoirement par l'exposant.

Lois:

Les exposants sont soumis aux lois en vigueur et à toutes les obligations légales, fédérales, cantonales et communales. Il devront respecter les droits du consommateur et les dispositions légales régissant la vente en générale. Tous les produits exposés et vendus devront être conformes.

Du 7 au 8 octobre 2010

de 10h00 à 19h00 - FORUM Genève -17, rue de Lausanne